

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur la biodiversité, pourtant clairement identifié par le non respect des prescriptions du SRADDET.

L'objectif 40 de ce SRADDET est pourtant clair et rappelé dans cette étude page 35/239 :

« Parmi les objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, l'Objectif 40 concerne la **préservation et la restauration des continuités écologiques** (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), »

On peut lire également dans ce paragraphe « **III. Etat initial – Patrimoine naturel et zonages écologiques. SRADDET et Trames Vertes et Bleues,** » page 35/239 :

« Pour la trame verte, la ZIP se situe au sein d'une vaste **zone de corridor diffus**, qui ponctue l'ensemble du secteur à l'exception entre autres des zones de bâtis (villes, villages, hameaux...). Ces zones de corridors diffus font généralement le lien, au sein d'une vaste trame paysagère, entre les différents réservoirs de biodiversité identifiés. **Ces zones sont favorables aux échanges faunistiques entre les réservoirs.** La forêt de Scévollles, au nord-ouest à environ 6 km de la ZIP, est un **réservoir de biodiversité des « Boisements et milieux associés »** (il s'agit également d'une ZNIEFF de type II). Le grand **réservoir de biodiversité « Plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux »** situé à l'ouest de la ZIP correspond globalement à la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvillois, avec les enjeux notamment au niveau de l'avifaune de plaine précédemment décrits. »

Les dangers pour la biodiversité sont donc clairement identifiés et connus par ENERGITER qui aurait donc dû procéder à l'EVITEMMENT de cette zone.

Pour cette raison, merci de rendre un avis défavorable.